

**MEULDERS-KLEIN Marie-Thérèse et THÉRY Irène (dir.), *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, coll. « Essais et recherches », 1993, 350 p.**

On entend par recomposition familiale l'une des formes d'organisation de la famille reconstituée après un divorce ou une séparation des parents, avec un nouveau conjoint, et souvent de nouveaux enfants. Est-on en présence d'un nouveau type de famille ? Est-ce une déviance par rapport au modèle type de la famille nucléaire ? Quelles sont ses particularités ?

Déjà depuis un certain nombre d'années ce phénomène complexe a attiré l'attention des chercheurs anglo-saxons ; les chercheurs français abordent avec enthousiasme les perspectives d'un nouveau champ d'observations et de problèmes inédits. Les données de ces problèmes trouvant leur origine dans plusieurs domaines, Irène Théry et Marie-Thérèse Meulders-Klein ont eu l'idée de faire collaborer des spécialistes de plusieurs disciplines (démographes, historiens de la famille, sociologues, psychologues, anthropologues, juristes). Leur ouvrage collectif permet la réunion de la production actuelle des chercheurs français sur ce sujet : chacun dans sa spécialité, à tour de rôle, dénoue la trame de cette situation familiale originale. Par une démarche également critique, cette analyse permet, sinon de défaire, du moins de remettre en question certaines notions bien établies dans nombre de matières, et ces éclairages différents permettent au lecteur de se plonger sans difficulté dans l'ensemble de la question.

En préliminaire André Burguière rappelle que la stabilité de la cellule familiale, recherchée et prônée comme un modèle, est en fait une idée très récente. Suzanne Lallemand examine de quelle manière d'autres cultures et sociétés parviennent à résoudre les problèmes conséquents aux secondes unions. Le plus souvent les parents biologiques choisissent de « transférer » la garde des enfants à d'autres membres de leur famille.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la démographie. Les outils statistiques actuels ne permettent pas de recenser ces situations familiales originales et complexes. Afin de sortir de cette impasse, Henri Leridon propose une « représentation schématique de quelques trajectoires familiales significatives », en englobant tous les éléments caractéristiques relatifs à ces situations particulières.

Catherine Villeneuve-Gokalp s'intéresse à « l'histoire familiale » des enfants de couples de divorcés vivant ou ayant vécu avec un beau-parent. Elle observe que les relations entre les pères biologiques et leurs enfants en situation de recomposition familiale sont affectées à la fois par la nature du couple conjugal d'origine et par le niveau socio-économique du père.

Exploitant au mieux des données le plus souvent imparfaites, Guy Desplanques estime qu'en 1990, 1 460 000 jeunes de moins de 25 ans vivent au sein de 660 000 familles recomposées. L'auteur met l'accent sur le rôle primordial que jouent le statut social et le niveau d'instruction dans ce type de famille.

Patrick Festy et Marie-France Valetas recherchent dans quelle mesure les secondes unions ont une influence sur le règlement des pensions alimentaires. Ils intègrent dans leur problématique deux facteurs

alimentaires. Ils intègrent dans leur problématique deux facteurs supplémentaires : le statut social des conjoints et leur nouvelle situation conjugale après le divorce. Les résultats obtenus sont surprenants.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des recompositions familiales sous l'angle sociologique. Nadine Lefaucheur nous introduit sur la scène de « l'anormalité familiale ». Elle retrace la prétention de vérité des discours scientifiques depuis le XIXe siècle. Heureusement de nombreuses études sont venues remettre en cause une première vision dramatique de la recomposition. Il est désormais admis que les relations entre les membres de la famille ont plus de poids sur le sort des enfants que la structure de la famille elle-même.

Didier Le Gall et Claude Martin étudient le processus de recomposition familiale. Ils dégagent l'influence essentielle de trois paramètres sur l'évolution de la structure : le milieu social, la représentation sociale de la famille et le type d'agencement des rapports post-divorce.

L'étude d'Irène Théry et Marie-Josèphe Dhavernas se concentre autour du problème posé par l'influence des représentations idéologiques dans le domaine des recompositions familiales. Pour donner à ces situations complexes leur réelle spécificité, les auteurs apportent un nouvel éclairage au statut beau-parental et aux relations entre beau-parent et bel enfant. Ainsi, pour envisager la relation dans toute sa globalité, une troisième voie est ouverte à la « frontière » entre l'amitié et la parentalité.

Les contributions de la troisième partie de l'ouvrage sont consacrées à la psychologie. Indispensables à une compréhension en profondeur des situations de recompositions, elles permettent d'appréhender le rôle particulier des processus psychiques qui interviennent au sein de ces familles, ainsi que les pouvoirs obscurs des interdits. Danièle Levy propose une explication claire des mécanismes de l'inceste et de ses manifestations symboliques. L'étude de Françoise Hurstel et Christiane Carré permet de mettre l'accent sur le difficile travail psychologique effectué par ces enfants qui ne disposent plus de repères généalogiques précis. Comment parvenir à se situer au sein d'une pluriparentalité composée de parents biologiques et d'un parent social ?

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à la question du droit ou plutôt à la zone de « non droit » dans laquelle évolue la famille recomposée. Face au nombre croissant de ce type de famille, comment garantir dans le droit positif actuel une protection juridique de l'enfant ?

Laurence Brunet s'intéresse aux différents moyens qui peuvent rapprocher juridiquement l'enfant de son beau-parent par la filiation. Au travers de la possession d'état, elle examine de manière claire et rigoureuse les « montages » et « démontages » des liens de filiation dans la famille recomposée, en cas de concubinage et de mariage.

Après la dissolution du couple de ses parents, si les liens de l'enfant avec sa première famille sont bien pris en compte par le droit français, la situation n'est pas la même au sein de son nouveau foyer. Dorothee Bourgault-Coudeville et Fabienne Delecourt soulignent que les problèmes qui peuvent se présenter sont nombreux, ne serait-ce que pour la gestion de la vie

se présenter sont nombreux, ne serait-ce que pour la gestion de la vie quotidienne. Pourquoi ne pas créer une obligation civile d'entretien à la charge du beau-parent ?

Hugues Fulchiron se penche sur le problème délicat de la transmission des biens dans les familles recomposées. Le législateur a toujours été très soucieux de la protection des patrimoines d'origine. Mais, comme le démontre l'auteur, de nos jours les attentes des familles sont différentes, et le droit des successions n'est plus adapté à la réalité. Il n'y a pas de place dans le système à l'autonomie de la nouvelle famille recomposée. Après avoir éliminé la création d'un statut successoral pour beaux-enfants, l'auteur propose de réaménager les règles déjà existantes en matière civile et fiscale.

Avec l'étude de Jehanne Sosson, l'ouvrage fait une place nécessaire au droit comparé. Place d'autant plus essentielle lorsqu'on se situe dans un nouveau champ de recherche. Les législations d'Europe occidentale sont très proches du droit français en la matière. Elles font peu de place au beau-parent qui est, le plus souvent, considéré comme un tiers dans les rapports familiaux.

Dans sa contribution Marie-Thérèse Meulders-Klein s'interroge sur l'attitude à adopter face à l'état de notre droit positif. Notre droit doit-il s'adapter aux faits ? Face à la diversité de ces situations, à la complexité des rapports entre les personnes impliquées, elle rappelle qu'il s'agit d'aborder une question aussi complexe avec précaution. D'autant plus que l'enfant et sa protection, aussi bien morale que juridique, se trouvent être au cœur du problème.

Cet ouvrage organise de façon cohérente toute une région encore inconnue du droit de la famille en France. Il a le grand mérite de faire une large place aux travaux empiriques chaque fois que cela est nécessaire. Ainsi, il apporte une configuration globale, claire et précise à une question sensible et complexe, et de plus en plus actuelle. En mettant en évidence les effets pervers engendrés par ces situations, il devrait contribuer à une plus large compréhension de la famille contemporaine.

Marie SÉNÉCHAL  
Allocataire de recherche, Université Paris II